

LE MINISTRE DELEGUE
AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES, CHARGE DU BUDGET

Paris, le 08 FEV. 2013

Nos Réf. :

Vos Réf. : 65129

Monsieur le Premier Président
de la Cour des comptes
13, rue de Cambon
75001 Paris cedex 01

Objet : Référé de la Cour des comptes intitulé « Les phares et balises : la gestion du patrimoine ».

Par courrier en date du 29 novembre 2012, la Cour des comptes a bien voulu me transmettre un référé portant sur la gestion du patrimoine des phares et balises.

J'ai pris bonne note des recommandations de la Cour sur la nécessaire valorisation de ces ouvrages.

France Domaine a initié une démarche en ce sens, avec l'appui du ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie, en vue de définir une stratégie de valorisation des phares et balises, en hiérarchisant les différentes options possibles. Ces options ne doivent pas exclure, le cas échéant, la cession des installations devenues inutiles aux missions de service public.

Une évaluation de l'état du bâti semble en toute hypothèse indispensable afin de disposer d'informations objectives sur leur coût d'entretien.



Jérôme CAHUZAC